

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De Cahors à Libos.				De Libos à Cahors.				De Cahors à Montauban.				De Montauban à Cahors.			
Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — Départ.	6 h 35	1 h 4	5 h 50	PARIS. — Départ.	2 h 30	9 h 50	7 h 30	CAHORS. — D part.	4 h 40	10 h 35	5 h 20	TOULOUSE. — Dép.	5 h	10 h 35	3 h 14
Mercuès.	6 49	1 19	6 6	Monsempron-Libos—Dép	8 40	3 5	8 55	Sept-Ponts.	4 50	10 45	5 31	Montauban. — Départ.	7 25	10 h 35	4 50
Parnac.	7 1	1 32	6 19	Fumel.	8 48	3 15	9 3	Cieurac.	5 6	11 1	5 49	Fonneuve.	7 40	10 49	5 10
Luzech.	7 9	1 40	6 28	Soturac-Touzac.	9 1	3 28	9 16	Labenque.	5 15	11 10	5 57	Albias.	7 51	10 58	5 23
Castelfranc.	7 22	2 7	6 58	Duravel.	9 10	3 38	9 26	Montpezat.	5 28	11 23	6 10	Réalville.	8 3	11 7	5 38
Puy-l'Evêque.	7 34	2 17	7 8	Puy-l'Evêque.	9 19	3 48	9 36	Borredon.	5 58	11 55	6 42	Causade.	8 17	11 19	5 56
Duravel.	7 45	2 27	7 18	Castelfranc.	9 34	4 5	9 52	Causade.	6 9	12 8	6 56	Borredon.	8 35	11 36	6 20
Soturac-Touzac.	7 55	2 39	7 32	Luzech.	9 47	4 19	10 6	Réalville.	6 19	12 22	7 8	Montpezat.	9 15	12 10	7 11
Fumel.	8 6	2 51	7 44	Parnac.	9 57	4 30	10 17	Albias.	6 27	12 33	7 18	Labenque.	9 41	12 28	7 41
Monsempron-Libos Ar.	8 12	2 45	7 40	Mercuès.	10 9	4 43	10 29	Fonneuve.	6 36	12 45	7 28	Cieurac.	9 53	12 38	7 54
PARIS. — Arrivée.	11 46	4 18	2 49	CAHORS. — Arriv.	10 25	5 1	10 47	Montauban. — Arriv.	6 48	1 2	7 45	Sept-Ponts.	10 9	12 51	8 12
								TOULOUSE. — Arriv.	8 25	2 45	9 41	CAHORS — Arrivée.	10 18	12 59	8 22

Cahors, le 6 Mai.

NOUVELLES POLITIQUES

L'élection de Paris.

M. Gaulier, candidat socialiste radical, a été élu, dimanche, député de la Seine par 148 mille voix contre 100 mille données à M. Roche, candidat socialiste révolutionnaire. Plus de la moitié des électeurs parisiens n'ont point pris part à cette lutte entre les deux champions du socialisme, mais une assez forte majorité des votants s'est prononcée pour le plus modéré, c'est-à-dire pour le moins impatient des deux concurrents. Tel est le triste résultat du scrutin du 2 mai.

A vrai dire, il n'y avait lutte, dimanche dernier, ni entre deux opinions, ni entre deux partis politiques. C'était une sorte de duel entre deux influences rivales. D'un côté, M. Rochefort, soutenu par le *Cri du Peuple*, appuyant la candidature de son collaborateur à l'*Intransigeant*. De l'autre, M. Clémenceau, secondé par la *Justice*, le *Rappel*, la *Lanterne* et le *Radical*, tenant pour M. Gaulier. Il s'agissait de savoir le quel de ces deux hommes politiques était le « grand électeur de Paris » ; et dans cette querelle de journaux, de boutiques et d'influences, où les principes n'étaient nullement en cause, M. Clémenceau a battu de 50,000 mille voix M. Rochefort.

Pour recruter des partisans, les deux candidats, ou plutôt ceux qui les patronnaient, s'étaient ingéniés à démontrer, l'un qu'il n'était pas un révolutionnaire aussi pressé qu'on aurait pu le penser, l'autre qu'il était un aussi bon révolutionnaire que son con-

current. M. Rochefort affirmait que M. Roche n'entendait pas faire appel à la force pour l'application de son programme politique. M. Gaulier, que l'on traitait d'« orléaniste », déclarait de son côté qu'il était aussi bien que M. Roche le candidat de la protestation contre la conduite du gouvernement et de la justice dans la grève de Decazeville et il affichait sur les murs de Paris le fameux programme de la rue Cadet, auquel il donnait son adhésion complète. M. Gaulier se prononçait tout comme aurait pu le faire M. Roche pour la suppression du Sénat, l'élection des juges, l'impôt progressif sur le revenu, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la confiscation des biens du clergé, la prise de possession par l'Etat des canaux, des mines et des chemins de fer, etc ; en sa qualité de futur mandataire des parisiens, il demandait naturellement que la police fut remise entre les mains d'un maire nommé par le Conseil municipal et que l'autonomie communale fut enfin mise en pratique. On peut donc se demander ce qu'il resterait à faire à M. Roche et à ses compagnons, si le programme de M. Gaulier et de ses amis venait à être appliqué.

Les républicains qui ont véritablement souci des intérêts et de l'avenir du pays, n'avaient pas à choisir entre les deux candidats de dimanche. Ils ont été réduits à s'abstenir, et jamais, depuis les époques révolutionnaires, les abstentions n'avaient été si considérables. C'est une situation dont il serait puéril de méconnaître les dangers. Ce ne sont plus seulement les républicains modérés, ce sont mêmes les opportunistes avancés qui n'osent plus affronter à Paris la lutte contre les radicaux. Tel est le résultat auquel ont abouti les conces-

sions faites à l'Extrême-Gauche, lors de la dernière période électorale, au nom de la discipline républicaine. Tous les journaux opportunistes, même les plus modérés, comme le *Temps*, ont soutenu alors la liste de fusion dans laquelle figuraient les noms de MM. Basly et Camélinat. Au scrutin de dimanche dernier ils ont recommandé l'abstention.

Nous voudrions voir dans cette nouvelle attitude l'indice d'une résistance bien nette contre le radicalisme. Ce n'est pas en faisant alliance avec lui, au nom de la concentration républicaine, qu'on pourra enrayer ses progrès. C'est en lui opposant, même à Paris, des hommes politiques résolus à ne jamais capituler devant l'Extrême-Gauche, et à déclarer bien haut qu'ils ne partagent aucune de ses funestes doctrines.

Informations

Le Conseil des ministres. — Au conseil des ministres de mardi, le ministre de l'Intérieur a entretenu ses collègues d'un incident qui s'est produit au conseil général du Loir-et-Cher. Il n'y a pas eu de séance d'ouverture ; le président et les vice-présidents ayant fait connaître leur intention de ne pas siéger, les neuf autres conseillers présents à la préfecture ont jugé qu'il était préférable de ne pas entrer dans la salle des séances, afin de ne pas se trouver en minorité, un certain nombre de conseillers étant absents de Blois. Le conseil général du Loir-et-Cher va être convoqué de nouveau pour lundi prochain, et aux termes d'une loi récemment promulguée, ses décisions seront valables, quel que soit le nombre des membres présents.

La question grecque paraissait définitivement réglée il y a huit jours. La Grèce, cédant aux conseils amicaux de la France, avait promis non

seulement de ne pas déclarer la guerre à la Turquie, mais d'opérer sans retard à la démobilisation de son armée. Malheureusement, l'attitude peu conciliante de quelques unes des grandes puissances, et en particulier de l'Italie et de l'Angleterre, a fait surgir de nouvelles difficultés. Elles ne se sont pas contentées de l'assurance donnée par le gouvernement grec de ne pas troubler la paix en Orient, elles l'ont sommé par un ultimatum de procéder à un désarmement immédiat. Cette exigence un peu brutale des grandes puissances a vivement ému l'opinion publique en Grèce. M. Delyanni, le président du conseil, a fait, d'autre part, une réponse à l'ultimatum qui peut se résumer à ceci : que la Grèce n'est pas libre en présence de la flotte et de la pression des puissances ; que dans ces conditions elle ne peut opérer son désarmement.

Les puissances n'ont pas moins maintenu leur ultimatum, et le délai fixé pour le désarmement expirait lundi soir ; on ignore à l'heure actuelle quelle décision elles vont prendre, en présence de l'attitude de la Grèce. On pense toutefois qu'elles se contenteront d'un blocus et que les troupes turques ne seront pas autorisées à entrer en Grèce pour faire exécuter les ordres des puissances. On pense également que la Grèce cédera à cette pression et finira par démobiliser ses troupes.

On télégraphie de New-York, 3 mai :

A Boston, 4,000 ouvriers ont cessé de travailler ; à Chicago 7,000 ouvriers travaillant dans les fabriques de saucissons et à Pittsburg 1,800 ouvriers maçons ou menuisiers se sont également mis en grève.

La grève a occasionné un ralentissement considérable dans le trafic des marchandises sur les voies de chemin de fer.

Une grande fabrique de fer a dû, pour la même raison, fermer les portes.

Dans quelques endroits, les patrons ont accédé aux demandes de leurs employés.

A DECAZEVILLE

Dans une réunion, les chefs grévistes avaient posé des conditions d'arrangement à la Compagnie des houillères.

mettrait de faire un service actif, reparti Philippe et ne nous laisserait pas nous morfondre dans ce fleuve !

— Ce qui m'a décidé à quitter pour un temps le commandement de ma frégate, dit Robert, c'est que je ne m'en éloignerais pas. Puis, comme sa mission consistait uniquement à tirer quelques volées sur les bord du fleuve, ma présence n'était pas indispensable à bord.

Le colonel avançait. Maître Hippocrate remplissait les fonctions d'adjudant du bataillon. Les officiers inférieurs du Sinoun étaient capitaine, lieutenant et sous-lieutenant. Le mousse Jérémie portait avec orgueil sur sa vareuse les galons de caporal.

— Comme ça !... mes enfants, disait maître Hippocrate, il faut penser à se tenir. Nous allons quasiment dans le pays qu'occupaient nos aïeux... la Fayette, le grand la Fayette qui avait fait teindre son cheval en blanc pour qu'il fût de la même couleur que ses cheveux, n'oubliez pas qu'il a introduit la galanterie française dans ses parages... comme ça ! faut voir à l'imiter.

Les réflexions de nos trois amis n'étaient pas d'un tour aussi léger. Leurs pensées s'assombrissaient à la vue des désastres, des dévastations de la guerre, dont les traces se retrouvaient à chaque pas, au milieu de ce pays naguère si heureux, si fortuné.

— Oh ! comme on devine l'invasion dans ces campagnes ! s'écria Philippe, douloureusement impressionné.

— Mon ami, répondit Simon Dudley, on ne saura jamais en France de combien de maux nous avons été victimes ! Ces campagnes que vous vo-

deux cents hommes de l'équipage étaient rangés sur le rivage, le fusil à la main et le sac au dos. Ils avaient remplacé le chapeau ciré ou le bonnet bleu du marin par le feutre mou, garni à l'arrière d'une visière tombante en toile. Un officier général confédéré se promenait à cheval sur le front de bandière, et un soldat tenait en main deux chevaux de selle, présent envoyé par Robert Lee au commodore Noir et au lieutenant Saint-Denis.

L'officier général, c'était Simon Dudley. Nos amis ayant pris place à cheval à côté de lui, et la colonne s'étant mise en marche, la conversation des trois amis, — des trois frères, — nous apprendra ce qui s'était passé.

— D'abord, Robert, que je vous prévienne d'une chose. Vous faites désormais partie de ma brigade. Le général en chef a autorisé vos deux cents marins à former un bataillon séparé, dont vous aurez le commandement, avec le grade de général. Seulement, nous opérerons le plus souvent ensemble. Je ne pense pas que cela doive vous être désagréable ?

— Vous le demandez ?

— Quand à Philippe, il a le titre de colonel. L'oncle Robert, — vous s'avez que c'est le nom-familier que nous donnons à notre héros, — veut honorer dignement les marins du Sinoun.

— Pauvre Sinoun ! j'ai peur qu'il ne nous serve plus à grand chose, maintenant.

— Le fait est que bientôt nous n'aurons plus un seul port à nous, répliqua tristement Simon Dudley. Heureusement que sur terre notre fortune est meilleure.

— J'étais bien sûr que le général Lee nous per-

vivement défendue. L'armée fédérale était campée au nord, au delà du fleuve ; l'armée confédérée se tenait au sud, en deçà.

Le général Lee occupait le cours du fleuve depuis son embouchure jusqu'à la ville de Frédérichsburg, que sa dernière victoire venait de lui assurer. Le reste appartenait au général Hooker, commandant en chef des lignes unionistes.

Les forces de ce dernier étaient imposantes. Il avait 120,000 hommes d'infanterie et d'artillerie, 12,000 cavaliers et 400 canons. Lee avait 47,000 soldats seulement.

C'était avec des forces si inférieures qu'il voulait envahir le territoire ennemi. Aussi, pour empêcher que les fédéraux ne pussent forcer ses lignes de défense, placées sur le Rappahannock, il avait demandé à Richmond des canonnières qui remonteraient et descendraient le cours du fleuve ; avant tout, il avait désiré avoir sous ses ordres directs le Sinoun et son vaillant équipage. Semmes et son Alabam, suffiraient pour faire la police des mers.

Le commodore Noir, au lieu de s'engager en pleine mer, avait donc remonté le cours du Rappahannock.

Quand nous retrouvons notre héros, le Sinoun est mouillé à cinq ou six lieux au dessous du Frédérichsburg. C'est par une belle matinée de la fin d'avril 1863. Le paysage est merveilleux. A l'ancre, au milieu du fleuve, le Sinoun a fermé sa carapace et tiens ses canons allumés ; mais ce n'est qu'un excès de prudence. Les canonnières confédérées montent et descendent incessamment le fleuve. La frégate, elle, reste immobile et inactive, comme un roi au milieu de sa cour. Cependant

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

67

LA FAMILLE CAVALIÉ

XIV

D'ANCIENNES CONNAISSANCES

Tous les combats s'étaient livrés dans ses plaines ; trois années de suite ses moissons avaient été perdues ; ses villes écrasées d'impôts par le nord criaient merci. Robert Lee décida qu'il profiterait de toutes les victoires qu'il avait gagnées pour entreprendre, à son tour, une campagne d'invasion.

Afin de comprendre les événements historiques que nos lecteurs vont voir se dérouler devant eux, qu'ils nous permettent une légère description géographique.

La Virginie est au Nord par la Pensylvanie et au nord-est par le Maryland. Sa superficie totale est un peu plus grande que le quart de la France. Sillonée par le Potomac, le James-River, Rappahannock, rivières cinq fois plus larges que la Seine et entièrement navigables, cette malheureuse province, à cause même de sa fécondité et des admirables dispositions de son territoire, offrait un champ enviable aux deux armées.

L'une de ces rivières, le Rappahannock, allait devenir une ligne vivement attaquée, et non moins

La Compagnie des houillères de l'Aveyron a répondu par le télégraphe, le 4 mai, qu'elle ne peut pas augmenter le prix de revient, qu'elle ne peut, en conséquence, apporter aux tarifs les modifications demandées, qui constitueraient une augmentation de salaire, qu'elle ne peut pas rouvrir les chantiers aux ouvriers qui, par leurs violences, se sont montrés notoirement hostiles à la compagnie et que, quant aux autres, elle est prête à les reprendre dans la mesure des demandes de sa clientèle.

Arrestation d'un officier français.

On écrit de la frontière française à l'Esercito de Rome que des douaniers ont arrêté un officier d'artillerie français qui mesurait la distance existant entre les batteries de Briançon et la frontière italienne.

Cet officier déclara qu'il était minéraliste, et il montra des cailloux qu'il avait dans sa poche.

Il a été conduit à Suse, où on attend une décision du ministre de la guerre.

Tirages. — Il a été procédé, hier, au Crédit foncier, aux tirages suivants :

OBLIGATIONS FONCIÈRES (1879)

Les numéros 1.021.969, 1.030.335 gagnent chacun 100.000 fr.

Le numéro 1.177.407 gagne 25.000 fr.

Les numéros 591.028, 1.463.476 gagnent chacun 10.000 fr.

Les numéros 387.916, 1.160.139, 1.265.602, 1.429.752, 1.675.405, gagnent 5.000 fr.

OBLIGATIONS FONCIÈRES (1885)

Le numéro 199.722 gagne 100.000 fr.

Le numéro 977.410 gagne 25.000 fr.

Les numéros 161.073, 184.814, 313.869, 498.879, 506.654, 817.520 gagnent chacun 5.000 francs.

Nous donnerons, samedi, la liste complète des numéros sortis.

L'émission de l'emprunt.

Le Journal Officiel vient de publier la loi portant émission de l'emprunt national de 500 millions de rentes 3 0/0. Cet emprunt est émis dans des conditions qui, en sauvegardant absolument les intérêts du Trésor, sont des plus favorables aux souscripteurs.

Le taux de l'émission permettra, en effet, à ces derniers de réaliser un bénéfice considérable.

Il en fut ainsi lors des derniers emprunts; en 1881, pour ne citer qu'un exemple, le décret du 7 mars ayant fixé le prix d'émission à 83.25, la prime monta à 3 fr. 50 c., neuf jours avant l'émission. L'amortissable ancien fait 87.20 et le 3 0/0 85.80. Le 17 mars, la souscription du milliard 3 0/0 amortissable est couverte 16 à 17 fois. En mai, le cours avançait à 87.70; le 17 juin il était de 89; le 3 0/0 cotait 87.80, ce qui faisait 4 francs de hausse en trois mois.

En 1885, les circonstances sont plus favorables encore qu'en 1881.

Les éléments de hausse sérieuse existent. Paris et la province regorgent de capitaux non placés. Les 400 millions de bons de Trésor ramenés à 62 millions; une unique dette exigible de 318 millions seulement contre un milliard de ressources; les 431 millions de la caisse d'épargne réduits à 31 millions seulement; une loi limitant les dépôts à 100 millions au taux abaissé de 2 1/2 0/0; le budget équilibré; plus de dépenses extraordinaires à payer; la crise commerciale enfin passée, un avenir meilleur est certain; la paix est voulue par toutes les puissances.

ces. D'où pourraient bien venir des besoins d'argent imprévus? Par contre, où iront, en absence de toute émission, se placer nos deux milliards d'économies par an, ainsi que les capitaux refusés désormais par le Trésor et les caisses? Dans la rente 3 0/0, seule irréductible et inconvertible. Le 3 0/0 au-dessous de 85 fr. est donc le placement le plus avantageux possible.

Voici, en résumé, qu'elles sont les conditions de l'emprunt.

La souscription publique sera ouverte le lundi 10 mai 1886, de 9 heures du matin à 4 heures du soir, pour la réalisation d'une somme de 504 millions de francs en rentes 3 0/0.

Il ne sera admise aucune liste de souscriptions.

Les rentes seront émises au prix de 79 fr. 80 par 3 francs de rente.

Il ne sera pas admis de souscriptions inférieures à 3 francs de rente.

Au-dessous de cette somme, les souscriptions seront reçues pour 10 francs de rente et les multiples de 10 francs.

Toutefois, les souscriptions supérieures à 3,000 francs de rente ne seront reçues que pour des multiples de 100 francs de rente.

Les souscriptions devront être faites sans condition, et le Ministre des finances restera seul juge de leur validité.

Les souscripteurs seront tenus de garantir leur souscription par le versement immédiat d'une somme de 15 francs pour 3 francs de rente.

Le versement du prix des rentes attribuées sera effectuée comme suit.

Le jour de la souscription	15 fr. 60	par 3 fr. de rente.
Le 1 ^{er} juillet 1886	21	60 %
Le 1 ^{er} octobre 1886	21	60 %
Le 1 ^{er} janvier 1887	21	60 %

Total. 79 fr. 80 par 3 fr. de rente.

Les intérêts courus sur les versements effectués avant la libération complète des titres seront déduits des versements successivement exigibles.

Le montant desdits intérêts est fixé ainsi qu'il suit :

Au 1 ^{er} juillet 1886	0 fr. 15	par 3 fr. de rente.
Au 1 ^{er} octobre 1886	0 fr. 30	id.
Au 1 ^{er} janvier 1887	0 fr. 60	id.

Si le montant des souscriptions dépasse la somme de rente à aliéner, toutes les souscriptions quel qu'en soit le chiffre, seront soumises à une réduction proportionnelle.

Toutefois, le ministre des finances se réserve le droit de statuer en ce qui concerne les souscriptions qui se trouveraient réduites à 3 francs ou au-dessous de 3 francs de rente.

Au-dessus de cette somme, il ne sera attribué en rente que 5 francs ou des multiples de 5 francs; il ne sera pas tenu compte des fractions qui donneraient droit à moins de 2 fr. 50 de rente; les fractions de 2 fr. 50 et au dessous seront comptées par 5 francs de rente.

Un avis inséré au Journal officiel fera connaître le résultat de la souscription et le taux de la réduction, s'il y a lieu.

Les souscripteurs auront, à dater du 1^{er} octobre 1886, la faculté de libérer par anticipation les certificats d'emprunt. Un arrêté ultérieur déterminera les conditions de cette libération.

Le ministre des finances se réserve d'ailleurs le droit d'autoriser avant cette date, s'il y avait lieu, la libération anticipée des termes de paiement non échus.

Les bons du Trésor, délivrés à l'échéance d'une année au plus, seront remboursés le 10 mai 1886,

aux porteurs qui en feront la demande pour affecter à la souscription les fonds à provenir de ce remboursement.

Comme on le voit, l'emprunt favorise à la fois les petits rentiers et les créanciers du Trésor. Il offrira à la fois un caractère national et démocratique.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Conseil Général

Séance du 3 mai 1886.

Présidence de M. Cambres, Président.

A deux heures et demie, M. Cambres prend place au fauteuil et déclare la session ouverte. Appel nominal.

M. le préfet assiste à la séance.

M. le président prononce l'allocation suivante :

Messieurs,

« Avant de commencer nos travaux, permettez-moi d'adresser à M. le préfet nos souhaits de bienvenue et de lui dire en même temps que s'il est arrivé dans le Lot précédé de la réputation d'un administrateur intelligent, laborieux, éclairé et accessible à tout le monde, et à déjà su justifier tous ces titres pour plusieurs d'entre nous et que certainement il ne tardera pas à se faire apprécier également par tous.

« Les membres de cette assemblée, quelle que soit l'opinion de chacun d'eux, je suis heureux, monsieur le préfet, de pouvoir l'affirmer, vous les trouverez toujours unis sur les questions qui touchent aux vrais intérêts du département; vous les trouverez tous animés d'un égal désir d'en assurer la prospérité. »

M. le préfet répond en ces termes :

« Je remercie M. le président des paroles si gracieuses et si sympathiques qu'il a bien voulu m'adresser. J'en suis d'autant plus touché, d'autant plus heureux, que lorsqu'il y a de cela quelques mois, je sollicitai l'honneur d'être appelé à administrer le département du Lot, je n'ignorais pas combien était délicate la tâche que j'allais entreprendre. Je succédais, en effet, à un administrateur dont les mérites, les qualités avaient su réunir et conserver, avec vos sympathies, celles du département tout entier. »

« Néanmoins, fort de cette pensée que toutes les bonnes volontés et tous les dévouements pouvaient être, ici, utilement accueillis, je n'ai pas hésité, messieurs, à venir vers vous, réclamer en échange de mes efforts du lendemain, un peu de cette sympathie qui fut certainement le meilleur guide et le plus ferme appui de mon prédécesseur.

« Premier fonctionnaire du département, ayant le souci des responsabilités qui m'incombent, le désir de bien faire, la volonté de me rendre utile, je m'efforcerai, avant tout, d'entretenir autour de moi un sentiment égal des devoirs professionnels et des devoirs politiques.

« Je suis, en effet, de ceux qui pensent que la République a droit, non seulement au respect, mais encore au dévouement absolu de tous ceux qui la servent. J'estime encore, et j'insiste sur ce point, que c'est par les services qu'ils peuvent rendre, par le soin qu'ils apportent aux affaires qui leur sont confiées, que les représentants d'un gouvernement peuvent appeler à sa

cause toutes les bonnes volontés qui, pour être tardives, n'en sont pas moins loyales et sincères.

« Aussi, est-ce à ce titre, messieurs, que je m'efforcerai, j'en prends ici l'engagement, de consacrer tout mon temps, toutes mes forces aux intérêts si multiples qui constituent l'administration départementale; étudiant avec le même soin les affaires les plus graves et celles de moindre importance, n'oubliant jamais que pour celui qui s'adresse à nous, il n'est pas de petite affaire.

« Telle est, messieurs, l'œuvre à laquelle je consacrerai tous mes efforts en fonctionnaire laborieux, en républicain convaincu, comptant d'ailleurs sur la franchise de mes explications pour me permettre d'entretenir avec tous les membres de cette assemblée, à quelque opinion qu'ils appartiennent, des relations agréables en mêmes temps qu'utiles à la cause départementale. »

Le conseil adopte un vœu signé de MM. Béral, Pradines et Talou, tendant à insister énergiquement auprès de M. le ministre des postes et télégraphes, en vue de la création d'un bureau de poste à Cénévières.

La séance est levée à 3 heures.

Séance du 4 mai.

Le préfet assiste à la séance.

M. le président lit une proposition de M. le préfet, dans laquelle il est dit que la municipalité de Cahors, à la veille de la session du Conseil général, a fait apporter à l'hôtel de la Préfecture, les statues de Murat et de Bessières; il demande un crédit de 150 fr. pour la restauration de ces statues et prie le Conseil de faire choix d'un emplacement.

Cette proposition est renvoyée à la commission des travaux publics.

Une subvention de 200 fr. est votée pour l'Institut Pasteur.

Les comptes de la caisse des retraites des employés départementaux sont présentés.

Une aliénation de crédit de 346 fr. pour l'achat d'une parcelle de terrain appartenant à la sous-préfecture de Figeac est adoptée.

La demande de secours annuel de la veuve Combecave, femme d'un employé décédé, est agréée; le secours pour les onze mois de 1886 est fixée à 275 fr.

La liquidation de retraite de M. Lachaize, ex-agent-voyer à Catus, est fixée à 1,777 fr.

Le montant de la pension de retraite de la veuve Latapie, femme d'un ex-agent-voyer, est liquidé à la somme de 725 fr.

Une carte en relief du département du Lot par un lithographe de Paris, est offerte à l'assemblée et l'auteur demande une subvention; le rapporteur fait observer que M. Castanet lithographe à Cahors, vient d'éditer une fort belle carte et qu'il vaut mieux favoriser un industriel du département.

Cette question est réservée pour la session d'août.

M. le comte Murat présente une demande de subvention pour l'orphelinat d'enfants d'instituteurs et d'institutrices de l'enseignement primaire qui est adoptée.

M. Laroussilhe lit un rapport sur les assurances des bâtiments départementaux et une somme de 30 fr. est votée pour subvenir à l'insuffisance du crédit.

M. Dufour propose le vote d'un crédit de 1,600 fr. pour subvenir aux frais du champ de démonstration agricole.

yez ruinées, où à chaque détour de route vous lisez l'incendie, ces campagnes étaient, il y a quatre ans, les mieux cultivées, les plus prospères. Vous n'auriez pas fait vingt pas sans y trouver des habitations élégantes ou des bordjades riches! Vous voyez aujourd'hui!

Une lame glissa sur le visage du général confédéré.

— O ma pauvre patrie! ô ma chère patrie! Qui donc eût jamais cru qu'elle connaîtrait tant de désastres? Vous savez pour en avoir souffert, quelles ruines ont été accumulées ailleurs. Mais ce que vous ignorez, c'est qu'elles ont été dépassées en Virginie! Le général Lee avait une habitation, riche, luxueuse, où son aïeul, où son père étaient morts, où lui-même espérait mourir à son tour, après avoir laissé à ses fils, sa vie comme enseignement, et son patriotisme comme modèle. Dans cette habitation, vous auriez vu tout ce qui restait du grand Washington, dont Lee était l'héritier. Aujourd'hui... cette maison est réduite en cendres.

Philippe et Robert ne répondaient rien, Simon Dudley avait abandonné les rênes sur le coup de son cheval et penchait sa tête sur sa poitrine. Il pensait à sa patrie déchirée par cette affreuse guerre civile; et comme l'amour de la patrie échauffe de sa noble passion tous les cœurs généreux, sans distinction de partis, il souffrait, il pleurait.

Il suffit de quelques heures pour franchir l'étape. Comme ils approchaient du camp confédéré, ils aperçurent au loin un groupe de cavaliers qui s'avançaient vers eux. En tête de ce groupe marchait un homme qui apparaissait comme une

bizarrie à cheval!

Il portait l'uniforme de major général confédéré; seulement, autour du collet de sa tunique, était attaché un grand manteau rouge, en drap garance, qui tombait flottant sur l'arrière de sa selle. C'était le général Stuart, commandant en chef de la cavalerie sudiste.

A côté de lui... Mais une description de quelques lignes est nécessaire pour dépeindre l'objet qui s'avançait aux côtés de Stuart. C'était une sorte de singe habillé en jamaïque, juché sur un cheval extrêmement blanc. Ce singe était le nègre Banjo. Banjo ne portait pas d'armes; mais une mandoline, passée en travers de son corps, flottait sur son dos.

— Bonjour, messieurs! s'écria Stuart dès qu'il fut à portée de la voix. Vous le voyez, impatient, j'étais venu à votre rencontre.

Simon Dudley fit la présentation.

— Mon général, je vous présente M. Robert Cavalier, Robert, le général Stuart.

— Pourquoi diable nous présentez-vous l'un à l'autre? demanda Stuart.

— Mais parce que vous ne vous connaissiez pas!

— Allons donc, des hommes comme nous se connaissent toujours avant de s'être jamais vus! Cinq minutes après, Stuart et le commodore Noir étaient amis: il y a une sorte de franc-maçonnerie entre les grand cœurs. Non-seulement ils se devinent, mais ils sympathisent aussitôt.

Comme ils montaient au petit pas le revers de la colline, une maison grise, à moitié brûlée, apparut sur la route. Aussitôt, Stuart se tourna vers son escorte de cavaliers.

— Halte! cria-t-il.

— Auriez-vous la bonté de vous arrêter un moment, messieurs, ajouta-t-il en s'adressant aux trois amis.

La colonne de marins, sur un signe de Robert, cessa de marcher. Les uns et les autres ignoraient ce que le général Stuart voulait faire, et se regardaient avec un peu d'étonnement. Stuart empoigna son nègre Banjo par le bras il lui dit :

— Eh! Banjo!

— Puis à pleine voix :

— Tourne-toi du côté de la maison et salue.

Le nègre décrocha sa mandoline et fit grincer les cordes.

A peine eut-il joué deux ou trois mesures, que Stuart ajouta, en l'empoignant de nouveau par le bras :

— Eh! Banjo!

Le nègre connaissait sans doute la valeur et la signification de ces deux interjections successives :

— « Eh! Banjo! »

Car il raccrocha sa mandoline à son épaule et reprenant la bride de son cheval blanc, s'accroupit de nouveau sur sa selle.

— En avant! ordonna Stuart.

On se remit en marche. Personne n'avait fait d'observation, bien que la fantaisie du commandant en chef de cavalerie sudiste pût paraître un peu singulière. Seulement, tout à coup, Philippe partit d'un formidable éclat de rire.

— Eh bien, qu'avez-vous donc, colonel Saint-Denis? demanda Stuart, très-étonné qu'on put trouver à rire dans l'action qu'il avait faite.

— Excusez-moi, général, mais...

— Je vous excuse, parbleu! et mille fois plutôt

qu'une! Seulement je voudrais savoir la cause de votre subite hilarité. Me le direz-vous!

— Oh! parfaitement!... J'ai ri du sang froid avec lequel vous avez arrêté la colonne pour faire exécuter à votre nègre une cérémonie très-amusante d'ailleurs, mais passablement originale.

— Quoi! vous riez pour si peu...

Le visage de Stuart avait d'abord exprimé l'étonnement le plus complet. Mais il se rappela sans doute que le baron de Montjoie, étant nouveau venu dans l'armée, ne devait pas connaître ses bizarreries, car il ajouta avec gracieuseté :

— Je vais vous expliquer, Je suis Virginien et, avant la guerre, j'ai toujours habité cet Etat. Or, il arrivait souvent que nous organisions des bals qui avaient lieu, tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, dans une habitation de la contrée. Vous comprenez que ces habitations sont presque toutes brûlées aujourd'hui. Seulement, de temps en temps, je passe devant la demeure qu'habitait, en ces heureux temps, une de mes danseuses.

Alors je m'empresse de faire saluer son souvenir par Banjo.

— Pauvre demeure! ne put s'empêcher de dire Philippe en souriant.

— A! tout est bien changé, répartit Stuart. Où sont-elles, ces fêtes blondes et brunes qui, légères et insouciantes, valseaient avec tant d'entrain et soupaient avec tant d'appétit? N'est-ce pas un de vos poètes de France qui a dit : — Où sont les neiges d'antan?

ALBERT DELPIT.

(A suivre).

M. de Lamaze fait observer au Conseil qu'il serait bon que cette subvention et celle que le Conseil vote tous les ans fussent données à M. le professeur d'agriculture, non pour faire une conférence purement théorique, mais une conférence pratique sur les champs de démonstrations. Nos agriculteurs comprendraient mieux les expériences qui frapperaient leurs yeux que les théories débitées pendant une heure.

Cette observation de M. de Lamaze est relevée par M. Dufour, qui trouve que ces conférences sont obligatoires et doivent être faites parce que c'est l'ordre du ministre. Le Conseil ajourne à plus tard la création de stations agronomiques et de champs d'études et de recherches.

M. de Lamaze dit que les intentions du Ministre seront remplies, seulement le professeur, au lieu de faire sa conférence dans une salle, la fera pratiquement en plein air.

Les conclusions du rapport sont adoptées. M. de Verninae, rapporteur des travaux publics, demande la mise en exploitation du tronçon de Garsac aux Moulins, avantageuse à la population de Gourdon. — Adopté.

M. Lachèze émet le vœu que la ligne de Cahors à St-Denis soit bientôt livrée.

La demande d'approbation de l'avant-projet d'élargissement de la traverse de St-Projet est adoptée.

L'établissement d'une halte au Payrac, entre Cabessut et Arcambal est repoussé par le Ministre; le Conseil regrette cette décision.

Le département avait acheté plus de terrain qu'il ne lui en fallait pour l'école normale d'instituteurs; le Conseil autorise M. le Préfet à passer un acte de vente avec la Ville pour une part et avec la caisse d'épargne pour une autre partie.

Un crédit de 1,923 francs est voté pour la réfection du plafond de la salle des archives.

Un crédit de 9,600 francs est voté pour l'achèvement de la réfection de la toiture de la Préfecture qui est dans un état déplorable.

Un crédit de 200 francs est alloué pour l'établissement d'un casier jugé nécessaire par l'inspecteur d'Académie.

Plusieurs conseillers émettent le vœu que l'inauguration de la voie de Cahors à Figeac soit faite le 14 Juillet.

M. le Préfet, interrogé, répond qu'à cause du revêtement des tunnels cette ligne ne pouvait être livrée que vers les mois de novembre ou décembre.

M. Bergon a émis le vœu, signé de plusieurs de ses collègues, que la pêche à la ligne soit permise en tout temps.

M. le Préfet doit appuyer fortement ce vœu auprès du Ministre. La séance est levée.

Conférence. — Mardi soir, à 4 heures 1/2, avait lieu, dans la grande salle de la mairie, la conférence de M. Halberg.

Dans l'assistance, on remarquait M. le préfet, le général Verrier, M. Bernardin, secrétaire général, M. Many, procureur de la République, des professeurs et des élèves du Lycée, et deux ou trois dames.

M. Halberg, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, délégué de l'Alliance française, a rendu compte des progrès de l'œuvre si éminemment patriotique de la propagation de la langue française dans les pays étrangers.

L'orateur a dit aussi l'action de nos soldats et il a cité spécialement le fait de ce caporal, récemment nommé officier d'académie, pour avoir fondé des écoles de Français, au milieu des plus grandes difficultés.

L'Alliance française, depuis trois ans, a aidé de ses faibles ressources et favorisé partout les Sociétés, les académies, les écoles, les journaux qui s'efforcent de faire prédominer le français.

Elle compte près de 6,000 adhérents qui recueillent pour cette œuvre plus de 100,000 fr., mais ces ressources sont encore insuffisantes.

Les demandes de subventions augmentent, il faut donc que les offrandes soient plus considérables aussi.

M. Halberg fait appel au sentiment patriotique de l'assemblée, il énumère les conditions de cette alliance; pour en faire partie, il suffit de verser 6 fr. par an, ou bien 120 fr. une bonne fois pour toutes.

Devenir membre de cette alliance, c'est favoriser le commerce et étendre, avec la civilisation, l'influence française.

La conférence était terminée à 5 heures.

Bourses. — Par arrêté du 17 avril, M. le ministre de l'instruction publique a décidé que la deuxième session d'examen d'aptitude aux bourses de l'enseignement secondaire, s'ouvrira dans tous les départements aux dates suivantes, savoir :

Le vendredi 4 juin 1886 pour les garçons;

Le jeudi 10 juin pour les filles.

Les inscriptions des candidats seront reçues à la préfecture (1^{re} division), du 10 au 25 mai courant.

Acte de probité. — M. Hugouneau, employé de la compagnie d'Orléans, a accompli un acte de probité en rendant à son propriétaire un billet de banque de 100 francs qu'il avait trouvé dans un compartiment d'un train de Libos à Cahors.

Conseil de guerre du 17^e corps. — Un incident, assez rare devant la justice militaire, a troublé, mardi dernier, l'audience du conseil de guerre du 17^e corps d'armée, à Toulouse.

Un nommé D-fraye, poursuivi pour refus d'obéissance, venant d'être condamné à deux ans de prison, lorsque cet individu, se tournant vers les juges au moment où ils se retiraient dans la chambre du conseil, les a traités de *bourreaux* et de *buveurs de sang*. Un procès-verbal a été dressé, séance tenante, et ce militaire aura à comparaître de nouveau devant le conseil, à raison de son audacieuse incartade.

Incendie. — Mardi, un terrible incendie a éclaté à Montfaucon. Sept maisons ont été détruites.

Nous donnerons les détails dans notre prochain numéro.

Caisse nationale postale d'épargne
Résultats généraux pour l'ensemble des départements pendant le mois de mars 1886.

Versements reçus de 104,689 déposants, dont 21,040 nouveaux	11,441,602 70
Remboursements à 28,863 déposants, dont 7,136 pour solde	7,546,088 69
Excédant des versements	3,895,514 01

Opérations effectuées dans le département du Lot pendant le mois d'avril 1886.

Versements reçus de 424 déposants, dont 116 nouveaux	87,512 03
Remboursements à 168 déposants, dont 57 pour solde	60,490 61
Excédant des versements	27,021 42

Le Directeur des Postes et des Télégraphes, A. BAFRET.

Concours d'orphelins, musiques et fanfares. — Les adhésions au concours de Bergerac sont reçues jusqu'au 16 courant.

Les récompenses consisteront, pour le concours d'honneur de la première section, en une couronne de vermeil et en une prime de 500 francs, et pour la deuxième section, en une couronne de vermeil.

Revue Agricole

Le vœu de M. Léopold de Gironde. — Voici le texte d'un vœu, comme nous voudrions en voir émettre par tous les Conseils généraux. Il a été déposé hier, au Conseil général de Montauban, par M. Léopold de Gironde :

Le Conseil général, considérant que la destruction du vignoble de France par le *phylloxera* achèverait de consommer la ruine de notre agriculture déjà si profondément atteinte par la crise économique actuelle;

Considérant que planter des vignes pourvues de racines résistantes, dans tous les terrains propres à cette culture, est le seul moyen reconnu jusqu'à ce jour, d'arrêter la débâcle, de tenir tête au fléau et finalement de le vaincre;

Attendu, d'autre part, que la marche de la reconstitution de notre vignoble est ralentie, au grand détriment de la richesse nationale, par diverses causes, dont les principales sont :

L'obligation de laisser reposer les terres occupées par l'arbuste pendant longtemps; les craintes, hésitations et tâtonnements inséparables de la révolution qui s'accomplit aujourd'hui dans la culture de la vigne; enfin et surtout les frais assez élevés qu'entraînent ces conditions nouvelles de culture, alors que le blé se vend au-dessous du prix de revient et que les revenus ont considérablement baissé.

Emet le vœu : Que le gouvernement saisisse les Chambres d'un projet consistant à dégrever de l'impôt foncier pendant cinq ans tous les terrains qui seront plantés à partir de la promulgation de la loi.

A l'appui de ce vœu le Conseil fait observer que la faible avance sollicitée de l'Etat, ne serait en réalité pour lui, qu'un placement à gros intérêts; il se trouverait en effet bientôt, par suite de l'élan imprimé aux nouvelles plantations, en présence de revenus considérables fournis par les produits de plusieurs centaines de milliers d'hectares, lesquels, en outre, empêcheraient chaque année, de sortir de France 3 à 400 millions pour achats de vins.

Une pareille loi aurait la bonne fortune de ne soulever aucun antagonisme d'intérêt: tandis que les vins étrangers se verraient refoulés, le producteur et le consommateur français, le Trésor y trouveraient leur avantage.

Un concours de greffage sur vignes américaines aura lieu, comme nous l'avons déjà annoncé, samedi prochain 8 mai, à une heure, dans la pépinière départementale de St-Nauphaise, à Cahors.

Il y sera distribué 12 primes : 1 de 50 fr.; 1 de 45 fr.; 1 de 40 fr.; 1 de 35 fr.; 1 de 30 fr.; 1 de 25 fr.; 1 de 20 fr.; 1 de 15 fr.; 1 de 13 fr.; 1 de 10 fr.; 1 de 9 fr.; 1 de 8 fr.

Archéologie locale

LES RUES DE CAHORS. (Suite).

LYCÉE DE CAHORS

Le Lycée de Cahors (1) est la réunion de deux bâtiments différents : le premier, élevé par les Jésuites; le second est un ancien couvent de Cordeliers. La partie appartenant aux Jésuites est la moins intéressante au point de vue archéologique; il faut y signaler, cependant, l'escalier à paliers droits, conduisant aux grandes salles qui forment aujourd'hui la Bibliothèque de la ville et à d'autres parties du collège. Les salles inférieures ou classes sont voûtées ou lambrissées à poutrelles, peintes au XVII^e siècle; ces peintures représentent des dessins linéaires et des cartouches contenant des sentences pieuses. Le campanile qui domine la cour d'honneur, nemanque ni d'élégance, ni d'originalité; ses trois étages surmontés d'un lanternon qui n'a jamais été ajouré, sont percés de fenêtres dont les impostes, les clefs et les balustres-appuis en pierre tranchent sur la masse de la construction qui est en briques; l'intérieur en est très bien construit, mais, actuellement, l'escalier laisse beaucoup à désirer comme solidité; la cloche porte cette inscription, lue par M. de Fontenilles :

S. MICHAEL COLLEGIUM CADVRCENCE ANNO 1773 RIO ET DEL SOVC ME FECERVNT 1773

M. Malinowski a lu : « 10 junii 1775 » au lieu de « anno 1773. »

Cette tour est bien dans le style dit : des Jésuites, ainsi que la chapelle orientée au midi, ce qui arrive fréquemment pour les églises de l'ordre de Saint Ignace. Le fronton porte cette inscription :

HOMO NATVS DE MVLIERE BREVI VIVENS TEMPORE.

Cette chapelle a une nef avec deux bas-côtés. Ses deux travées sont divisées par des colonnes avec chapiteaux et la voûte est soutenue par des nervures; les bas-côtés sont voûtés en arête. Les archivoltes des arcs qui accèdent de la nef aux collatéraux, ont leurs claveaux taillés en pointes de diamant et les clefs sont ornées de motifs sculptés, représentant les monogrammes du Christ et de la Vierge, ou des écussons d'évêques, mais mutilés. L'inscription suivante, en caractères grecs, contourne le bord du bénitier en cuivre, porté sur un trépied de fer :

NIXON ANOMMATA MH MONAN OXIN (Lave tes péchés et non pas seulement ton visage.)

Cette inscription peut se lire indifféremment de gauche à droite ou de droite à gauche.

La tour et la chapelle sont des monuments du XVII^e siècle et on ne peut les attribuer qu'aux Jésuites; l'ordre d'architecture qui décore mal l'entrée de la chapelle, doit, ainsi que l'inscription, être rapporté au XVII^e siècle.

Un joli escalier à balustres en bois, conduit aux appartements du proviseur; enfin, sur la façade qui regarde le midi, un cadran solaire porte cette inscription : DV-BIA OMNIBVS, VLTIMA MVLTIS, que nous avons envoyée à M. le baron de Rivières et qu'il a reproduite dans son remarquable recueil de devises horaires.

La partie du Lycée qui composait autrefois le couvent des Cordeliers, a conservé son plan général primitif et presque toutes ses dispositions intérieures qu'on a adaptées à leur destination nouvelle. Le cloître, fermé par une belle porte en bois sculpté qui rappelle la Renaissance, mais qui pourrait bien n'être que du commencement du XVII^e siècle, ornée de cornes d'abondance, de balustres et de cartouches élégants, conserve encore ses arcades d'une grande simplicité du XVII^e siècle.

On remarque, dans un des couloirs du couchant, cette inscription du XIII^e siècle, entourant une croix enahendée (2) :

+ HIC:IACET:G:DONADIO:ET:FILIVS: EIVS:G:QVORVM:ANIME: REQVIESCANT:IN:PACE:AMEN:ANNO: DOMINI:M:CC:LIX:III:HO:MADII: OBIT:PAT:FILE:VERO:IN:FEST:SCI: ANDREHE

Ci-gît G. Donadieu et son fils G. Que leurs âmes reposent en paix ! amen ! l'an du Seigneur 1259 le quatre des ides de mai le père mourut, et le fils en la fête de Saint André.

(Extrait du Bulletin de la Société des Etudes du Lot). (A suivre). A. DE ROUMÉJOUX.

(1) Voir dans le Bulletin de la Société des Etudes du Lot, la monographie du Lycée de Cahors, par M. Malinowski.

Les Jésuites, appelés à Cahors, ou attirés par le nombre des étudiants, furent, en 1604, mis en possession des bâtiments du collège du Quercy, fondé en 1570. C'est à peine si le reste des traces de ce premier établissement. Il avait succédé au collège St-Michel; l'inscription de la cloche en est probablement un souvenir.

(2) La croix enahendée est celle qui est ancrée, lorsque du milieu de ses ancrs s'élève une es-pèce de pointe.

THÉÂTRE DE CAHORS

M. Audrel-Perdrot, Directeur des Tournées Artistiques, nous prie d'annoncer sa prochaine arrivée à Cahors.

Il jouera, le lundi 17 mai, *Sapho*, pièce en 5 actes, de M. Daudet, le plus grand succès du Gymnase.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, Sommaire du numéro du 1^{er} mai 1886. — Texte : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures. Le Salon à l'hôtel de Brion (Palais-Royal); le Salon du Louvre, la galerie d'Apollon (1699); l'Exposition du Salon du Louvre (1725-1849); Feuilles du livret de 1761. — Théâtres, par André Monselet. — Chronique musicale. — Nécrologie. — Echees. — Monde financier. — Récréations de la famille. — Gravures : Le Salon à la place Dauphine. — Le Salon à l'hôtel Brion (Palais-Royal). — Le Salon du Louvre la galerie d'Apollon (1699). — L'exposition du salon du Louvre (1725-1849). — Feuilles du livret de 1761, ornées de croquis de Saint-Aubin. — Rébus. Bureaux 43, Quai Voltaire, à Paris.

LA MÈRE ET L'ENFANT, journal mensuel illustré de la première enfance. 2^{me} année. — Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, à Paris. — Rédacteur en chef : Dr Ch. Caradec. — Sommaire du numéro 5. (1^{er} mai 1886). — Cause-rie du Docteur Morgat. — Hygiène de l'adolescence : moyens d'empêcher les enfants de fumer, par Montmayeur. — Les deux principaux facteurs de la mort des nouveaux-nés, par le docteur Gall. — Carillon de Pâques, par la comtesse Von Hasselt. — Hygiène de la seconde enfance et de l'adolescence : Les attitudes chez les enfants, par le docteur P. Fons-sagrives. — Chronique. — Paris courrier. — Illustrations : Bébé coloriste, par Spücher. — Un coupable, par E. de Liphart.

LA NATURE, Sommaire du 1^{er} mai 1886. — Les moteurs à air comprimé et l'éclairage électrique. E. Hospitalier. — L'or alchimique. A. de Rochas. — Avertisseur pour passage à niveau de MM. Couart et Payet. — Dérachements sous-marins par la cloche plongeante de M. Hersent, Béliard. — L'exploitation des mines à travers les âges (suite). W. de Fonvielle. — Nécrologie. Ed. Morren. — Melsens. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 27 avril 1886. Stanislas Meunier. — Banc de rumeur à ressort. X... — Supplément : Boîte aux lettres. — Communications diverses. — Recettes et procédés utiles. — Bulletin météorologique de la semaine. — Bureaux 420, boulevard Saint-Germain, à Paris.

La Librairie Hachette vient de mettre en vente, par livraisons, une nouvelle édition de *Raphaël, sa Vie, son Œuvre et son Temps*, par M. Eugène Müntz, conservateur de l'Ecole nationale des Beaux-Arts.

Le savant auteur de ce travail a pris place au premier rang parmi les historiens de l'art. On sait l'étendue de ses connaissances, la sûreté de son goût, la méthode scrupuleuse de sa critique; les dernières découvertes et les documents biographiques récents imposaient à M. Müntz le remaniement complet de son œuvre, aussi présente-t-il au public un livre nouveau.

L'ouvrage entièrement refondu, imprimé en caractères elzéviens, contient 51 planches tirées à part, comprenant dix-huit superbes phototypies, trente-trois planches tirées soit en rouge, en bistre ou en gris, et 244 reproductions de tableaux ou fac-similés de dessins, en tout 295 gravures. La précédente édition n'en offrait que 196, soit près de cent gravures nouvelles. — Chaque chapitre est orné d'une frise et d'un cul-de-lampe.

Grâce à l'exactitude des procédés de reproduction employés, les éléments de l'illustration puisés aux sources les plus sûres, offrent ce grand caractère de fidélité qui doit tout primer dans un ouvrage de ce genre. Le lecteur a non seulement sous les yeux les chefs-d'œuvre du peintre fameux, mais ses différents travaux de sculpture, d'architecture, de fresques, de mosaïques et de tapisseries.

L'ouvrage qui formera un magnifique volume grand in-8 comprendra 45 livraisons à 50 centimes; par exception, sept de ces livraisons dont six renfermant chacune trois phototypies et une contenant une planche en taille-douce, tirée en couleur, seront vendues 1 franc.

Depuis le commencement du siècle, aucune publication n'a présenté dans un ensemble aussi varié et aussi complet l'œuvre du maître immortel.

Nous signalons ce beau livre, d'un prix si abordable, à tous les admirateurs de Raphaël. L'ouvrage de M. Müntz leur montrera le grand artiste tout entier et leur fera suivre, de ses premières esquisses aux plus glorieuses de ses pages, l'incomparable essor de ce génie si pur.

BOLLEUSE. — Cours du 6 mai.

3 0/0	82 20
3 0/0 amortissable (ancien)	84 20
3 0/0 id. 1884	00 00
4 1/2 0/0 ancien	104 75
4 1/2 0/0 1883	108 60

Dernier cours du 5 mai.

Actions Orléans	1,312 50
Actions Lyon	1,237 50
Obligations Orléans 3 0/0	386 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	316 50
Obligations Lombardes (jouissance	314 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	324 50

DROGUERIE INDUSTRIELLE
A. COUDERC

Boulevard Gambetta, 67, CAHORS

Produits chimiques pour les Sciences, les Arts et l'Industrie
Articles de Teinture et Peinture. — Couleurs en poudre et broyées, Vernis Français et Anglais.

Brosseries et Pinceaux. — Balais d'appartements, Brosses à parquets Brosses chiendent, Brosses à harnais, Pinceaux ronds et plats liés ficelle et virole cuivre, Brosses à rechampir.

Eponges toute provenance

Ustensiles de Laboratoire, de Chimie et Physique. — Ballons, Cornues Tubes verre toute forme, Flacons de Woolf à 2 et 3 tubulures, Fourneau en grès à Bassines, Fourneau à Reverbère, Entonneurs verre, Eprouvettes, Verres à expériences, Lampes à alcool.

Articles Orthopédiques. — Bandages, Ceintures ventrières et hypogastriques, Suspensoirs, Bas à varices, Sondes et Bougies, Canules droite et courbes en gomme noire et rouge, Irrigateurs, Glysopommes, Injecteurs Biberons tous système, Pulvérisateurs, Vaporisateurs.

Appareils à Eaux Gazeuses. — Lhote, Briet, Fevre. — Réparations.

Verres à Vitres ordinaires, demi-doubles, doubles

M

Me trouvant en relation directe avec les Chimistes des maisons de fabrication de produits chimiques de Paris, je me charge de faire faire à des prix modérés toutes les analyses que l'on voudra bien me confier, telles que des Engrais, des Métaux, des Minerais, des Vins, des Liqueurs, des Sirops, des Chocolats, des Farines, des Tissus, Suifs, Graisses, Huiles, Savons, Potasses, Soudes, Résines, Terres arables, etc., etc.

DÉPOT D'EAUX MINÉRALES NATURELLES
FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

RAISINS A BOISSON

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Vourla, Denia, Samos, Erikara

Acide Tartrique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE :

COUSTILLAS JEUNE, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.

CONFECTION POUR ENFANTS

M^{ME} GARRIGOU

RUE DU LYCÉE, n° 4.

A l'honneur d'informer la nombreuse clientèle de son mari, **A. GARRIGOU**, marchand tailleur, 75, boulevard Gambetta, et tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'elle se charge de confectionner les costumes de garçons, à partir de 4 à 12 ans, aux prix LES PLUS MODÉRÉS.

ÉTOFFES DE LA DERNIÈRE CRÉATION

FOURNITURES ET FAÇON

ELEGANCE — PLUS DE DOS ROUNDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : **J. LARRIVE**, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

MAISON DES 100,000 PALETOTS

ROLDES & MOILIN

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habillements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

CHEMISES SUR MESURE

Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRRÉPROCHABLE

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

Nota. — Pour cause d'agrandissement les magasins et ateliers situés rue de la Liberté n° 11 sont transportés boulevard Gambetta 32 (En face la Mairie).

PROPRIÉTÉ D'AGRÈMENT ET DE RAPPORT

à vendre dans le département du Lot, canton de St-Céré, facile à morceler, nombreuses demandes de parcelles. — Maison de maîtres bien installée, avec dépendances, jardins, terrasses, serre, verger, etc.

Bâtiments d'exploitation. Propriété agricole de premier choix et d'excellent rapport. Occasion rare. Prix du tout : **120,000 fr.** S'adresser à M^e FERLU, notaire à St-Céré.

AUX ASSURÉS

de la C^{ie} « **La France** »

Les intéressés de la Compagnie **La France Incendie**, et **La France Vie**, sont priés pour toutes les questions relatives à leurs assurances, de s'adresser rue Nationale, 34, Cahors, à M. ABADIE, agent général de la Compagnie et successeur désigné de M. Tulle, démissionnaire.

DEMANDE

M^{lle} Lucette Bataille, tailleur en COSTUMES D'ENFANT, rue du Lycée, 21, demande des apprenties.

AGREMENT

CIGARETTES de GRIMAULT & C^{ie}

au CANNABIS INDICA
Le plus efficace des moyens connus pour combattre l'asthme, l'oppression, la toux nerveuse, les catarrhes, l'insomnie. — Paris, Pharm. 1, rue Bourdaloue.

Maladies des Enfants

SIROP DE RAIFORT IODÉ

De GRIMAULT & C^{ie}, Ph^m, à Paris Plus actif que le sirop antiscorbutique, excite l'appétit, fait fondre les glandes, combat le leur et mollesse du chair, guérit les gourmes, croûtes de lait, éruptions de la peau. Dépuratif par excellence.

SIROP PHÉNIQUE

Combat les microbes ou germes des maladies de poitrine, réussit merveilleusement dans les **Toux, Rhumes, Catarrhes, Bronchites, Grippe, Enrouements.**
Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel.

LE CAFÉ DES GOURMETS

composé des meilleures sortes. Il ne contient aucun mélange de Chicorée ou autres substances analogues.

Toutes les boîtes doivent être scellées par deux bandes portant le nom **FABRICHEN**

ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE

Histoire Ancienne de l'Orient

Le propriétaire-gérant, Layton.

LA GOUTTE ET LES RHUMATISMES

Sont complètement guéris par la

OUATE ANTI-RHUMATISMALE DU D^r PATTISON

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de goutte et les affections rhumatismales de toute espèce.

En rouleaux de fr. 2 et de fr. 1, chez L. ESCROUZAILLES, pharmacien, (pharmacie centrale) à Cahors.

PÉPINIÈRES SÉGUELA

Près du Pont Valentré, à Cahors.

(20 hectares en culture d'Arbres et Vignes Américaines).

MISE EN VENTE DES RIPARIAS

Les Riparias à gros bois et à larges feuilles (Tomenteux et grands Glabres) de mes Vignobles de Cahors et de Langle, près Caillac ont été primés par la Société agricole et industrielle du Lot en 1885. Cette récompense atteste suffisamment avec quelle vigueur de résistance ces plants se comportent dans nos terrains du Lot. La greffe qui effraye tant de propriétaires y réussit très bien, même faite par des personnes inexpérimentées, lorsqu'elle est pratiquée dans de certaines conditions, que je me fais un plaisir de communiquer. Je me charge d'ailleurs du greffage des plants sur place, à l'entreprise et payable après la reprise, moyennant 0 fr. 05 par greffe réussie.

Nota. — Mon Etablissement autrefois en face l'Hospice est situé même rue, près le Pont Valentré.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison. Maison de Confiance **PONTIÉ** Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etouffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison **PONTIÉ** est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance. **JACQUES FONTÈS**, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande **MÉDAILLE D'OR**
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE
Membre de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants
PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter, il est difficile de créer
L'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sagny forment essentiellement la base.
Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE
PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR
PÉRIGUEUX EXPRIMENT 1884 HORS CONCOURS
On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer; géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 18 fr. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires et un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série